

Première session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 4-6 février 2008

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Point 5 de l'ordre du jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2008/5-A
24 janvier 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

PLAN STRATÉGIQUE DU PAM POUR 2008–2011: PREMIER PROJET

Le "Plan stratégique du PAM pour 2008–2011: premier projet" a été présenté aux États membres lors d'une consultation informelle, le 21 janvier 2008. Aucun changement n'a été apporté au document à cette date. Un projet révisé, qui sera présenté lors de la prochaine consultation informelle, prendra en compte les questions soulevées par les membres lors de la consultation informelle du 21 janvier et lors de la présente session ordinaire du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://www.wfp.org/eb).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, OEDP*: M. S. Samkange tél.: 066513-2767

Conseiller principal chargé des M. N. Grede tél.: 066513-3183

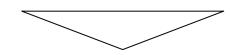
politiques, OEDP:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



^{*} Division des politiques, de la planification et des stratégies

PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note du "Plan stratégique du PAM pour 2008–2011: premier projet" (WFP/EB.1/2008/5-A) et invite le PAM à poursuivre l'élaboration de son Plan stratégique pour 2008–2011, en consultation avec le Conseil, en tenant compte des questions soulevées par les membres lors des débats.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.1/2008/15) publié à la fin de la session du Conseil.



TABLE DES MATIERES

- A. CONTEXTE
- B. APPROCHE GLOBALE

C. OBJECTIF STRATÉGIQUE UN: SAUVER DES VIES ET PROTÉGER LES MOYENS DE SUBSISTANCE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

Buts:

- 1. Sauver des vies dans les situations d'urgence et ramener en deçà du seuil critique la malnutrition aiguë causée par un choc
- 2. Protéger les moyens de subsistance et renforcer l'autosuffisance dans les situations d'urgence
- 3. Porter secours aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres groupes et communautés vulnérables dont la sécurité alimentaire a été compromise par un choc

Principaux outils:

- Distributions générales et ciblées de vivres et interventions nutritionnelles d'urgence
- Évaluations des besoins d'urgence
- Logistique et technologies de l'information et des communications d'urgence
- Direction par le PAM des modules de la logistique et des technologies de l'information et des communications d'urgence des Nations Unies

D. OBJECTIF STRATÉGIQUE DEUX: INVESTIR DANS LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES ET L'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS

Buts:

- 1. Appuyer et renforcer les capacités des gouvernements en matière de prévision et de réaction aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets
- 2. Protéger et développer la résistance aux chocs par des programmes de protection sociale fondés sur des activités productives ou par la création d'avoirs
- 3. Promouvoir l'atténuation des risques et l'adaptation de manière à réduire la vulnérabilité aux catastrophes et aux changements climatiques

- Analyse et cartographie de la vulnérabilité
- Produits et outils d'alerte rapide
- Programmes de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets
- Programmes pour aider les communautés à renforcer leurs principaux systèmes et infrastructures destinés à protéger la sécurité alimentaire et leur adaptabilité aux changements climatiques



E. OBJECTIF STRATÉGIQUE TROIS: REMETTRE SUR PIED LES COMMUNAUTÉS ET RECONSTITUER LEURS MOYENS DE SUBSISTANCE APRÈS UN CONFLIT OU UNE CATASTROPHE OU DANS LES PÉRIODES DE TRANSITION

Buts:

- 1. Faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées en leur fournissant des secours alimentaires
- 2. Aider les communautés et les familles à rétablir leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire après un choc
- 3. Aider à créer ou à reconstruire les capacités d'approvisionnement ou de livraison des produits alimentaires des pays et des communautés touchés par une crise et contribuer à empêcher la reprise des conflits

Principaux outils:

- Programmes ciblés en vue de faciliter le rétablissement des moyens de subsistance
- Opérations spéciales visant à remettre sur pied l'infrastructure essentielle au maintien de la sécurité alimentaire
- Programmes de distribution de vivres en vue de faciliter le rétablissement de la sécurité alimentaire
- Programmes de bons d'alimentation et d'une aide en espèces en vue de faciliter l'accès à l'alimentation
- Renforcement des capacités pour faciliter le rétablissement de l'infrastructure de services communautaires

F. OBJECTIF STRATÉGIQUE QUATRE: RÉDUIRE LA FAIM CHRONIQUE ET LA DÉNUTRITION DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Buts:

- 1. Aider les pays à ramener les taux de dénutrition en deçà du seuil critique et briser le cercle vicieux de la faim chronique transmise de génération en génération
- 2. Relever le niveau de l'éducation et de la santé de base grâce à une aide alimentaire et à des outils destinés à protéger la sécurité alimentaire
- 3. Satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des personnes vivant avec le VIH/sida, la tuberculose et d'autres pandémies

- *Programmes de santé et de nutrition maternelles et infantiles (SNMI)*
- Programmes d'alimentation scolaire
- Programmes visant à lutter contre le VIH/sida, la tuberculose et d'autres pandémies et à atténuer leurs effets



G. OBJECTIF STRATÉGIQUE CINQ: RENFORCER LA CAPACITÉ DES PAYS DE LUTTER CONTRE LA FAIM GRÂCE À UNE STRATÉGIE DE TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS ET AUX ACHATS LOCAUX

Buts:

- 1. Utiliser le pouvoir d'achat du PAM pour appuyer le développement durable des systèmes destinés à protéger la sécurité alimentaire
- 2. Élaborer des stratégies de transfert des responsabilités claires pour trouver des solutions au problème de la faim répondant à l'initiative nationale
- 3. Rendre les pays mieux à même de formuler, de gérer et d'appliquer des politiques, programmes et outils visant à anticiper et à atténuer la faim

- Activités d'achat du PAM
- Transfert des instruments de lutte contre la faim
- Conseils d'orientation
- Sensibilisation



A. CONTEXTE

1. Les Objectifs stratégiques du Programme alimentaire mondial s'inspirent de la définition de la mission et du mandat du PAM ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement convenus par les États Membres des Nations Unies. Ils sont le reflet de l'évolution de l'aide alimentaire et de la faim dans le monde et tiennent compte de l'histoire et de l'expérience du PAM, ainsi que de ses avantages comparatifs. Parce qu'il est l'organisme des Nations Unies le plus important en termes d'effectifs et d'opérations, le PAM a un rôle essentiel à jouer dans l'action visant à libérer le monde en développement de la menace et des effets délétères persistants de la faim et de la dénutrition. Le PAM a également un rôle capital à jouer dans l'effort de réforme entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour améliorer la cohérence de son action dans les domaines de l'assistance humanitaire et du développement.

- 2. Le présent projet de Plan stratégique définit le cadre dans lequel pourra s'inscrire l'action du PAM. Il reflète les défis très réels que doit relever le monde et les choix difficiles auxquels l'Organisation est confrontée dans la pratique, jour après jour, mois après mois, année après année. Le Plan stratégique, comme le PAM lui-même, reflète à bien des égards les réalités internationales, notamment les lacunes et les carences qui caractérisent l'architecture internationale en matière d'action humanitaire et d'aide au développement en général. Fréquemment, l'appui destiné à faciliter le redressement, notamment lorsqu'il importe de consolider la paix après une crise, n'est pas fourni de manière soutenue. Très souvent, un fossé profond tend à se creuser entre la phase des secours, les activités de redressement puis la mise en œuvre de solutions durables à plus longue échéance. Malgré tout, le système international dispose d'outils et de moyens importants dans ce domaine, et le PAM en est un. Exploiter au mieux les forces du PAM dans ce contexte mondial est précisément l'objet du Plan stratégique.
- 3. Tous les Objectifs stratégiques ne sont pas nécessairement pertinents pour toutes les situations et tous les pays. À l'intérieur du cadre constitué par le Plan stratégique et conformément aux grandes orientations qui y sont dessinées, les priorités spécifiques seront déterminées à la lumière des besoins particuliers du pays ou de la région considérés et de l'avantage comparatif que le PAM peut apporter à un moment et en un lieu déterminés. Dans certains cas, le Programme pourra être appelé à intervenir dans les domaines visés par les cinq Objectifs stratégiques mais, dans d'autres, il se peut que seul un, ou deux, de ces Objectifs soit pertinent. Parfois, un mécanisme de financement multilatéral pourra être la solution la plus efficace et la mieux appropriée. Dans d'autres cas, en revanche, les processus entrepris à l'initiative du pays intéressé au moyen de ressources disponibles localement y compris un soutien budgétaire direct, des échanges de créances ou des mécanismes internationaux d'allégement de la dette, par exemple pourront être le meilleur moyen d'établir un ordre de priorités ou de mobiliser un financement pour des activités spécifiques du PAM dans une situation donnée.
- 4. La grande force du PAM réside dans sa présence sur le terrain dans les régions reculées, qui en fait une institution unique au sein du système international. Sa force repose avant tout sur son personnel, composé de plus de 10 000 collaborateurs solides et dévoués, hommes et femmes, dont 90 pour cent sont déployés sur le terrain, où ils travaillent dans des conditions difficiles, qui constituent une grave menace pour leur sûreté et leur sécurité personnelle. Le PAM, comme les autres acteurs qui opèrent aux avant-postes lorsqu'il s'agit de faire face à une crise humanitaire ou à d'autres situations d'urgence, doit relever de nombreux défis importants pour conserver ses forces vives: développement des compétences, formation, déploiement sur le terrain, sécurité et équilibre entre vie



professionnelle et familiale. Préserver l'excellence et la motivation de son personnel demeurera par conséquent l'une de ses premières priorités s'il veut conserver le même niveau de performance et d'efficacité.

- 5. Le PAM rendra compte de l'utilisation de ses ressources, en termes d'efficience et d'efficacité, en assurant un suivi rigoureux des produits de ses activités et en mesurant leurs effets directs ainsi que leur impact à plus long terme. Il continuera de mettre en œuvre une gestion axée sur les résultats aux niveaux local, national et régional et au Siège, en analysant attentivement et régulièrement les risques et opportunités associés à l'exécution de son Plan stratégique.
- 6. La mise en oeuvre de cette stratégie risque d'avoir une incidence sur l'évaluation des mécanismes de financement du Programme et demandera donc des ajustements. Dans le même temps, des discussions auront lieu entre le Secrétariat et les États membres pour examiner le cadre de financement et les catégories d'activité du PAM afin de s'assurer que les États membres peuvent apporter leur plein appui à la mise en œuvre du Plan stratégique.

B. APPROCHE GLOBALE

- 7. Ce Plan stratégique repose sur les principes fondamentaux du PAM en vertu desquels les activités du Programme, y compris ses interventions en cas d'urgence, devront:
 - 1) être menées dans le respect des principes humanitaires et, par conséquent, de manière à préserver la sûreté et la dignité des populations touchées¹;
 - 2) être aussi durables, efficientes, efficaces et adaptées à la demande que possible et avoir un impact sur le développement aussi marqué que possible;
 - 3) être ciblées et correspondre autant que possible aux besoins des groupes les plus vulnérables et aux priorités, programmes et stratégies du gouvernement;
 - 4) être aussi novatrices et performantes que possible, en faisant fond sur les meilleures pratiques et le dernier état des connaissances, et être constamment perfectionnées grâce à un processus d'évaluation continu;
 - 5) tenir compte des principes relatifs au droit à l'alimentation;
 - 6) prendre en compte la problématique hommes-femmes. Conformément à sa politique en la matière², le PAM continuera de travailler au niveau des programmes et des institutions et au niveau interorganisations pour prendre systématiquement en compte les besoins spécifiques des femmes;
 - 7) être conçues et mises en œuvre de manière à garantir une utilisation cohérente et optimale de l'ensemble des ressources, notamment grâce à l'établissement de partenariats et à un transfert de la responsabilité des activités aux communautés, aux gouvernements, aux ONG ou à d'autres organismes des Nations Unies dès que ceux-ci sont à même de répondre aux besoins immédiats et à long terme des pauvres qui ont faim d'une manière plus efficace et plus efficiente.

² Voir "Politique du PAM sur la problématique hommes-femmes" (WFP/EB.3/2002/4-A).



¹ Voir "Principes humanitaires" (WFP/EB.1/2004/4-C).

8. Le PAM s'inspirera des meilleures pratiques suivies par le secteur public et le système des Nations Unies en matière de gouvernance, de contrôle, d'obligation redditionnelle, de transparence, de gestion des risques, de gestion axée sur les résultats, d'évaluation et de déontologie pour mettre en œuvre des politiques, des opérations et des programmes novateurs et éprouvés.

9. Le PAM s'attachera à évaluer et à ajuster continuellement ses approches à la lumière de l'évolution de l'environnement opérationnel externe et de ses possibilités de financement. Il veillera à élargir la gamme d'instruments dont il dispose pour satisfaire les besoins alimentaires et humanitaires d'une manière aussi respectueuse que possible des conditions locales, par exemple en distribuant des bons d'alimentation ou une assistance en espèces lorsqu'il y aura lieu pour remplacer ou compléter la distribution de produits alimentaires. Une attention spéciale sera accordée à l'aide et à la protection dont ont besoin les réfugiés et les personnes déplacées ainsi que les personnes touchées par des pandémies, et l'on continuera de développer des outils comme l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV).

Partenariats du PAM

- 10. Ce n'est qu'en partenariat que le PAM peut accomplir sa mission et réaliser ses objectifs. En fait, le succès de son action de prévention, de ses interventions d'urgence ou de ses programmes de transition des secours d'urgence vers le redressement dépend non seulement de ses propres capacités mais aussi de la mesure dans laquelle il réussit à s'associer à d'autres partenaires, qu'il s'agisse des gouvernements, d'ONG, d'autres organismes des Nations Unies ou du secteur privé. Les efforts déployés par le PAM constituent l'une des principales armes disponibles dans la lutte contre la faim, mais ils ne peuvent être véritablement efficaces que s'ils vont de pair avec une intervention des autres acteurs ou s'intègrent à une alliance plus vaste.
- 11. Gouvernement central et administrations et communautés locales. Les principaux acteurs et partenaires du PAM postés en première ligne du combat contre la faim sont les gouvernements nationaux et les administrations locales, ainsi que les communautés locales. Il incombe au premier chef aux communautés et aux gouvernements de répondre aux besoins de leurs populations. Ils sont par définition ceux qui connaissent le mieux ces populations, leurs besoins, leur vulnérabilité, leurs habitudes et leurs préférences. Bien souvent, ils ont élaboré des outils et des politiques correspondant aux particularités nationales ou locales et sont donc les meilleurs points d'appui institutionnels et opérationnels pour mener à bien des activités complémentaires destinées à faire reculer la faim. La priorité des partenaires des gouvernements et communautés devrait être de les aider à mettre en œuvre leurs priorités, sans créer de doublons avec les cadres d'action et les politiques nationales ou locales et sans empiéter sur leur terrain.
- 12. En nouant des partenariats fructueux avec les gouvernements, le PAM opère avec une efficacité et une efficience optimale et encourage la prise en charge des programmes par les pays eux-mêmes, en assurant ainsi la pérennité de ces activités. En effet, en toutes circonstances, le Programme concevra et mènera à bien ses opérations dans l'idée d'en transférer la responsabilité aux autorités du pays (gouvernement, secteur privé ou société civile), qui sont les meilleurs juges pour décider de l'opportunité et de la manière de les poursuivre. Dans cette optique, le PAM mettra encore davantage l'accent sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités. Il renforcera également les capacités des pays grâce à ses activités d'achat de produits alimentaires et d'articles non alimentaires sur les marchés locaux.



13. Dans les situations d'urgence, lorsque les capacités nationales sont généralement mises à rude épreuve, le PAM peut aider les gouvernements à prendre la situation en mains soit par un engagement opérationnel direct, soit par un rôle de coordination des secours d'urgence. Les gouvernements devraient prendre l'initiative des mesures de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, de coordination des différents acteurs et de planification des secours d'urgence. Dans les situations de redressement, les gouvernements doivent affronter une tâche ardue sans pour autant avoir les ressources nécessaires. Le PAM peut alors les aider à remettre sur pied les communautés touchées et reconstituer leurs moyens de subsistance selon les priorités qu'ils auront définies. Dans les contextes de développement à plus long terme, toutes les interventions du PAM devraient s'aligner sur les priorités et les cadres d'action des gouvernements. Enfin, le PAM s'engagera davantage dans un dialogue aux niveaux national et local sur les questions de politique générale ayant trait à la faim et à la sécurité alimentaire.

- 14. Système des Nations Unies et autres institutions internationales. Beaucoup d'organismes des Nations Unies disposent de moyens et ont acquis une expérience qui leur permet de contribuer à atténuer la faim et à satisfaire les besoins aussi bien immédiats qu'à plus long terme des populations affectées. C'est ainsi par exemple que, pour pouvoir agir rapidement et efficacement lorsque surgit une crise humanitaire, le PAM doit travailler en étroit partenariat avec, entre autres, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le HCR, l'UNICEF, la FAO et l'OMS. C'est ainsi également que les partenariats établis par le PAM avec les institutions financières internationales, le Programme ONUSIDA, la FAO, le FIDA, l'UNESCO, le PNUD et l'UNFPA jouent un rôle essentiel dans les efforts entrepris pour briser le cycle de transmission de la faim d'une génération à l'autre.
- 15. Organisations non gouvernementales nationales et internationales³. Les ONG contribuent à renforcer la présence avancée du PAM sur le terrain, et leur travail est indispensable lorsqu'il s'agit de mettre sur pied des interventions visant à s'attaquer immédiatement ou durablement au problème de la faim. Pendant les opérations d'urgence, par exemple, elles apportent un concours inappréciable pour les évaluations, le ciblage, la sélection des activités les mieux appropriées et la distribution et la fourniture de l'assistance, surtout lorsque les capacités nationales dans ces domaines sont limitées. En outre, les ONG et les organisations de la société civile peuvent mener une action de plaidoyer et de sensibilisation pour conduire les gouvernements nationaux à accorder la priorité à la lutte contre la faim dans leurs politiques et leurs programmes.
- 16. Secteur privé. Les entreprises locales et les sociétés internationales préalablement associées au PAM peuvent faciliter l'action du Programme en faisant l'apport de moyens de transport terrestres ou aériens ainsi que de services et de matériels informatiques lorsque survient une crise. De plus, ces entreprises et sociétés peuvent fournir des compétences techniques et les services de personnel spécialisé dans des domaines liés aux besoins opérationnels du PAM comme la sécurité nutritionnelle, la logistique ou l'élaboration de stratégies financières. Enfin, les donateurs du secteur privé peuvent appuyer directement les opérations et les programmes entrepris par le PAM dans les pays en développement, comme en témoignent les résultats des partenariats qui ont été établis avec la Fondation Bill & Melinda Gates et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, qui a notamment pour objectif d'aider des millions de petits agriculteurs à échapper à la pauvreté.

³ Voir "Le PAM et les ONG: un cadre général pour le partenariat" (WFP/EB.A/2001/4-B).



.

Système d'action groupée des Nations Unies. Le PAM s'attachera en priorité à s'acquitter du rôle et des responsabilités qui lui incombent en tant qu'institution chef de file des modules de la logistique et des technologies de l'information et des communications d'urgence qui fournissent des services à l'ensemble des organismes des Nations Unies et des ONG qui opèrent dans le domaine humanitaire. Il recherchera notamment des moyens novateurs de financer et d'administrer des systèmes de préparation et d'intervention rapide en cas d'urgence d'une importance capitale comme l'évaluation des besoins d'urgence, les entrepôts de matériel destiné aux interventions humanitaires, les services aériens d'aide humanitaire et d'autres types de services logistiques et services de transport. Le magistère mondial qui a été confié au PAM pour lutter contre la faim aiguë est antérieur à l'action groupée sous la direction d'une institution chef de file mais devrait être suivi de près pour veiller à ce que les questions liées à la faim aiguë soient efficacement traitées et intégrées dans ce nouveau système. Pour continuer de jouer pleinement son rôle et assumer ses responsabilités au sein du système d'action groupée des Nations Unies, le PAM a besoin que la question de son financement soit réexaminée de manière à lui garantir des ressources suffisantes et prévisibles sur une base pluriannuelle.

18. Principe de l'unité de l'action des Nations Unies. Le PAM collaborera avec les gouvernements, les ONG et ses partenaires des Nations Unies membres du Conseil de coordination des chefs de secrétariat, du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et du Comité permanent interorganisations et au sein des autres instances pertinentes afin de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie "Unis dans l'action" au niveau des capitales et des pays⁴, dans l'optique d'optimiser l'efficacité et l'efficience des Nations Unies. Le PAM veillera à ce que ses activités appuient la réalisation des objectifs d'ensemble des Nations Unies ainsi que les efforts entrepris au niveau multilatéral en matière de prévention des conflits, de rétablissement de la paix, de développement, d'assistance humanitaire, de droits de l'homme et d'application de la Charte des Nations Unies.

C. OBJECTIF STRATEGIQUE UN: SAUVER DES VIES ET PROTEGER LES MOYENS DE SUBSISTANCE DANS LES SITUATIONS D'URGENCE⁵

19. Lorsque survient un choc ou une crise, la communauté internationale attend du PAM qu'il se tienne prêt à intervenir si les autorités nationales ont besoin d'aide. Les gouvernements, les communautés et les familles comptent sur lui pour intervenir rapidement et efficacement. Il s'agit là d'une mission claire et fondamentale du PAM et d'une responsabilité essentielle. Dans le cadre de ses opérations, le Programme portera une attention particulière à l'évaluation des besoins⁶, au ciblage⁷, aux besoins alimentaires et nutritionnels des groupes vulnérables⁸ et à l'accès sûr et permanent des organisations

⁸ Voir "La nutrition en période de crise: l'expérience du PAM et les difficultés à surmonter" (WFP/EB.A/2005/5-A/3).



⁴ Voir "Approche commune des programmes de pays des Nations Unies: Implications pour le PAM" (WFP/EB.2/2005/4-H).

⁵ Voir "Définition des situations d'urgence" (WFP/EB.1/2005/4-A/Rev.1).

⁶ Voir "Évaluation des besoins d'urgence" (WFP/EB.1/2004/4-A) et "Évaluation des besoins d'urgence: Dernier rapport intérimaire sur le plan d'exécution et prochaines étapes" (WFP/EB.2/2007/4-C).

⁷ Voir "Le ciblage dans les situations d'urgence" (WFP/EB.1/2006/5-A).

humanitaires aux populations⁹. Le PAM est déterminé à assumer ses responsabilités à la tête de plusieurs modules des Nations Unies afin de contribuer à garantir que le système des Nations Unies mène une action concertée et réponde le mieux possible aux différents besoins engendrés par une situation d'urgence. Dans le cadre de ses opérations d'urgence, le PAM s'efforcera, dans toute la mesure possible, de créer des conditions favorables à un redressement rapide¹⁰ et à un transfert des responsabilités.

Buts:

20. But 1: Sauver des vies dans les situations d'urgence et ramener en deçà du seuil critique la malnutrition aiguë causée par un choc

Après un choc, la plus haute priorité, et la plus immédiate, consiste à sauver des vies. Le PAM s'efforcera de réduire les taux de malnutrition aiguë, lorsque la gravité ou l'ampleur du problème exige d'intervenir d'urgence pour éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé à la santé ou à la vie des personnes. Il continuera d'utiliser ses capacités d'intervention d'urgence pour porter secours aux victimes et ramener le taux de malnutrition en deçà du seuil critique.

21. But 2: Protéger les moyens de subsistance et renforcer l'autosuffisance dans les situations d'urgence

En période de crise, certains perdent tout ce qu'ils ont tandis que d'autres ont recours à des stratégies qui compromettent leurs moyens d'existence à long terme, par exemple lorsqu'ils doivent vendre leurs avoirs ou se couvrir de dettes. L'accent que met le PAM sur la protection des moyens de subsistance¹¹ – en particulier des groupes vulnérables – est maintes fois apparu comme l'un des aspects les plus positifs de son action.

22. But 3: Porter secours aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux autres groupes et communautés vulnérables dont la sécurité alimentaire a été compromise par un choc

Dans les situations d'urgence, il convient de porter une attention particulière aux besoins spécifiques de ces groupes vulnérables, tels que les réfugiés et les personnes déplacées, qui sont frappés de manière disproportionnée. Bien souvent, cela exige une présence sur le terrain et des capacités logistiques que seul le PAM est à même d'offrir.

Principaux outils:

23. Les distributions générales et ciblées de vivres et les interventions nutritionnelles d'urgence sont parmi les plus anciens des outils dont dispose le PAM. Les distributions générales de vivres – parfois accompagnées de programmes d'alimentation thérapeutique et supplémentaire pour les enfants – constituent le premier moyen d'intervention lorsque la faim menace la survie des populations affectées par une catastrophe. Dans les situations d'urgence, la qualité nutritionnelle des produits alimentaires fournis aux bénéficiaires joue également un rôle déterminant dans la réduction des taux élevés de malnutrition aiguë.

¹¹ Voir "Aide alimentaire et moyens de subsistance dans les situations d'urgence: Stratégies du PAM" (WFP/EB.A/2003/5-A).



_

⁹ Voir "Note sur l'accès aux populations à des fins humanitaires et conséquences pour le PAM" (WFP/EB.1/2006/5-B + Corr.1 et 2).

¹⁰ Voir "Retrait après une situation d'urgence" (WFP/EB.1/2005/4-B).

24. Des évaluations des besoins d'urgence exactes et fiables sont indispensables si l'on veut pouvoir intervenir rapidement et efficacement en cas d'urgence. Le PAM effectue des analyses des besoins d'urgence et joue une part active dans les évaluations des besoins menées conjointement par le gouvernement et les différentes organisations des Nations Unies. Lorsque survient un choc, le PAM envoie immédiatement dans le pays des équipes d'évaluation chargées d'analyser la nature et l'ampleur de la catastrophe, son impact sur les populations et la nécessité ou non d'apporter une aide alimentaire. Sur la base de cette information, le PAM s'emploie avec les autorités nationales et d'autres intervenants à mobiliser des ressources et à mettre en oeuvre les mesures qui s'imposent.

- 25. Les moyens dont dispose le PAM en matière de logistique et de technologies de l'information et des communications d'urgence sont un élément essentiel de la valeur ajoutée et de l'avantage comparatif du PAM. Indépendamment de l'expérience qu'il a acquise et des capacités dont il dispose pour planifier et exécuter des opérations spéciales visant à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour intervenir au moyen d'une aide alimentaire ou autre, le PAM peut faire appel en cas de besoin à des moyens permanents pour faire face aux besoins urgents dans les domaines de la logistique et des technologies de l'information et des communications.
- 26. Direction par le PAM des modules de la logistique et des technologies de l'information et des communications d'urgence des Nations Unies. Le rôle du PAM en sa qualité d'institution chef de file du module de la logistique et de co-chef de file du module des technologies de l'information et des communications d'urgence des Nations Unies consiste à coordonner ce type de services entre les différents partenaires et à en être le fournisseur en dernier ressort. Aussi bien le Centre logistique commun des Nations Unies que les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies se révèlent essentiels au succès de l'action menée par le PAM et tous les organismes qui participent à l'action humanitaire.

D. OBJECTIF STRATEGIQUE DEUX: INVESTIR DANS LA PREVENTION DES CATASTROPHES ET L'ATTENUATION DE LEURS EFFETS¹²

27. Dans de nombreux pays, la fin d'une catastrophe annonce souvent la suivante, soit parce que le premier choc a entamé les capacités de résilience des pays et des communautés, soit par manque de préparation aux catastrophes. Les changements climatiques risquent d'aggraver cette situation. Le PAM utilise déjà un vaste arsenal d'outils pour comprendre la nature et la dimension des catastrophes et facilitera la mise en place de systèmes d'alerte rapide et d'analyse de la vulnérabilité. Il aidera ainsi les communautés, les gouvernements et la communauté internationale à prendre les devants – et donc à combattre la faim de manière plus efficace et efficiente – en privilégiant la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets.

Buts:

28. But 1: Appuyer et renforcer les capacités des gouvernements en matière de prévision et de réaction aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets

Comme dans d'autres domaines, les gouvernements doivent prendre l'initiative des mesures de prévision et de réaction aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets. Le PAM

¹² Voir "Mise à jour sur les interventions du PAM en matière de préparation aux catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets" (WFP/EB.1/2007/5-B).



partagera avec eux l'expérience qu'il a acquise dans différents domaines: systèmes d'alerte rapide, planification des mesures d'urgence, analyse et cartographie de la vulnérabilité et systèmes publics de stockage et de distribution. Son but est d'aider les gouvernements à disposer de toutes les informations dont ils ont besoin et à renforcer leurs capacités en matière de préparation et de réaction aux catastrophes.

29. But 2: Protéger et développer la résistance aux chocs par des programmes de protection sociale fondés sur des activités productives ¹³ ou par la création d'avoirs

Les communautés sont les premières à être touchées par les chocs. Les répercussions immédiates et à long terme de ces crises sur les vies et les moyens de subsistance des communautés dépendent donc en grande partie de leurs capacités de résilience. Le PAM tirera parti des avantages offerts par ses activités Vivres pour la création d'avoirs¹⁴ et aidera les communautés à atténuer les effets potentiels des catastrophes, en particulier dans les régions exposées à des crises récurrentes.

30. But 3: Promouvoir l'atténuation des risques et l'adaptation de manière à réduire la vulnérabilité aux catastrophes et aux changements climatiques

Sous l'impulsion du Secrétaire général, le système des Nations Unies a entamé un processus destiné à tirer parti des atouts de chacune de ses organisations en les intégrant dans un système d'action groupée afin de relever les défis posés par les changements climatiques, la prévention des risques de catastrophe étant définie comme une priorité stratégique. Aider les populations vulnérables à réagir aux menaces que fait peser l'évolution de notre environnement sur leur sécurité alimentaire n'est pas une abstraction ou une nouveauté pour le PAM: cela fait des années qu'il travaille avec les gouvernements, en Éthiopie par exemple, pour développer la résilience des communautés et leur capacité d'adaptation aux catastrophes liées au climat.

- 31. Les mécanismes d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) mis en place dans les pays où le PAM opère de façon continue permettent de déterminer qui sont les pauvres qui ont faim et où ils se trouvent, quelles sont la nature et les causes de leurs vulnérabilités et quelle est la série d'interventions la mieux appropriée. Ces activités ACV, entreprises en partenariat avec les gouvernements nationaux et utilisées par d'autres acteurs, peuvent être complétées par des activités de planification des interventions en cas d'urgence et par une évaluation des moyens disponibles et des contraintes existantes en matière de logistique.
- 32. Grâce à ses produits et ses outils d'alerte rapide, le PAM aide les communautés à comprendre et devancer les crises, y compris celles qui sont provoquées par les changements climatiques. Ces produits et outils permettent d'adopter des décisions en temps opportun et en connaissance de cause et de prendre des mesures qui consolident les activités de préparation et les interventions proprement dites. Ainsi mieux préparées, les communautés répugneront moins à prendre des risques, ce qui peut améliorer la productivité et accroître les revenus. Le PAM peut également mettre son expérience au service des gouvernements afin de les aider à mettre en place ces systèmes au niveau national.

¹⁴ Évaluation conjointe de l'efficacité et de l'impact de la politique du PAM visant à favoriser le développement, février 2005.



¹³ Voir "Filets de protection appuyés par l'aide alimentaire: concepts, données d'expérience et possibilités de programmation dans l'avenir" (WFP/EB.3/2004/4-A).

33. Les programmes de préparation aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets offrent d'importantes possibilités de promouvoir le développement durable. Pour cela, il est essentiel de susciter une prise de conscience accrue, de s'assurer la participation de toutes les couches de la société et de traduire l'évaluation des risques au niveau local par des mesures de protection.

34. Le PAM dispose d'un large éventail de *programmes pour aider les communautés à renforcer leurs principaux systèmes et infrastructures destinés à protéger la sécurité alimentaire et leur adaptabilité aux changements climatiques.* Ces programmes de création d'avoirs à assise communautaire aident les communautés à créer les infrastructures socioéconomiques répondant le mieux à leurs besoins, afin de renforcer leurs moyens de subsistance et par conséquent leur capacité de faire face à des chocs éventuels.

E. Objectif strategique trois: remettre sur pied les communautes et reconstituer leurs moyens de subsistance apres un conflit ou une catastrophe ou dans les periodes de transition¹⁵

- 35. Cet objectif stratégique est au cœur des activités de redressement menées par le PAM. Dans le cadre de la transition des secours au développement, les situations de redressement devraient constituer un cadre d'intervention bien établi dans lequel des besoins spécifiques réclament des solutions adaptées. Le PAM, de par la nature de ses interventions, apporte un savoir-faire unique en son genre y compris sa présence bien accueillie jusque dans les régions les plus reculées et mène une action cruciale dans ce domaine.
- 36. Dans le contexte de cet Objectif stratégique, le PAM s'attachera à offrir une assistance humanitaire de manière à apporter une contribution à l'indispensable effort que doivent entreprendre les individus, les communautés et les pays pour promouvoir le redressement et la reconstruction à la suite d'une crise. À cette fin, le PAM peut faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées et la reconstitution des moyens de subsistance des communautés qui cherchent à reprendre pied, contribuant ainsi à renforcer la sécurité humaine et à prévenir la reprise des conflits. Le PAM devra aussi reconstruire les systèmes d'approvisionnement alimentaire et l'infrastructure de services communautaires de sorte que les marchés puissent peu à peu recommencer à fonctionner et que les bénéficiaires puissent à nouveau subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Le troisième des principaux buts que le PAM devra atteindre dans ce domaine consistera à renforcer les capacités de redressement et de reconstruction des pays et des communautés.
- 37. Le PAM dispose de toute une gamme d'outils pour tenter d'éviter que des situations de transition ne se soldent par un échec ou ne sombrent à nouveau dans un conflit ou l'instabilité. Celui-ci donne un solide avantage comparatif car sa longue expérience dans ce genre de situations lui permet d'apporter une aide dans des conditions de sécurité difficiles et d'assurer une présence dans les régions les plus reculées. Toute intervention du PAM dans des périodes de transition doit tenir compte du contexte, combler les lacunes clairement identifiées, tirer parti des possibilités de partenariat et mobiliser et renforcer les capacités des acteurs nationaux et autres dans les délais.

¹⁵ Voir "Transition des secours au développement" (WFP/EB.A/2004/5-B).



_

Buts:

38. But 1: Faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées en leur fournissant des secours alimentaires.

Une fois que les premiers secours ont permis aux personnes et communautés vulnérables de survivre, il est important de les aider à se remettre sur pied. La reconstitution des moyens de subsistance des réfugiés et des personnes déplacées, favorisée par l'aide alimentaire du PAM, joue un rôle primordial dans les périodes de transition en aidant les pays et les communautés à s'engager dans des processus de développement à long terme.

39. But 2: Aider les communautés et les familles à rétablir leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire après un choc

Une fois la crise passée, les communautés se retrouvent souvent, et pour longtemps, totalement démunies et vulnérables. S'il veut aider les familles et les communautés à se relever, le PAM doit réorienter ses activités et, après avoir paré au plus pressé au lendemain d'une catastrophe, adopter une approche plus dynamique tournée vers l'avenir; ainsi, les personnes et les communautés pourront se constituer des avoirs et se doter de moyens de subsistance durables. Dans les situations postconflictuelles, ces activités peuvent être perçues comme des dividendes tangibles de la paix au niveau local, ce qui peut s'avérer d'une importance vitale, notamment lorsque la paix reste fragile.

40. But 3: Aider à créer ou à reconstruire les capacités d'approvisionnement ou de livraison des produits alimentaires des pays et des communautés touchés par une crise et contribuer à empêcher la reprise des conflits.

De faibles capacités d'approvisionnement ou de livraison des produits alimentaires aux niveaux national et local peuvent avoir un impact négatif sur les disponibilités alimentaires ou l'accès à l'alimentation, même longtemps après la fin d'une crise. Le PAM est prêt à partager ses compétences et son expérience en la matière avec les pays et les communautés afin de les aider à mettre en place des systèmes qui garantissent durablement la disponibilité des produits alimentaires et donnent aux populations la possibilité économique et physique d'y avoir accès dans l'ensemble des zones touchées.

- 41. Programmes ciblés en vue de faciliter le rétablissement des moyens de subsistance. Dans de nombreux pays, le PAM a conjugué ses efforts à ceux des gouvernements nationaux et d'autres partenaires pour utiliser l'assistance alimentaire, que ce soit sous forme d'espèces ou de produits, comme apport critique pouvant catalyser une reconstitution des moyens de subsistance par le biais de programmes de protection sociale fondés sur des activités productives. En intégrant l'aide aux stratégies nationales de protection sociale, les filets de sécurité empêchent les doublons et aident les gouvernements à élaborer des systèmes d'assistance alimentaire durables.
- 42. Opérations spéciales visant à remettre sur pied l'infrastructure essentielle au maintien de la sécurité alimentaire. Outre qu'elles améliorent l'efficacité et l'efficience de la livraison de l'aide alimentaire dans les situations d'urgence, les opérations spéciales du PAM peuvent appuyer les processus de relèvement en remettant sur pied les infrastructures essentielles au bon fonctionnement de systèmes sur lesquels repose la sécurité alimentaire. Ces opérations continueront de répondre aux besoins du PAM et de l'ensemble des organismes humanitaires, leur utilité dépassant de beaucoup le simple transport de l'aide alimentaire.



43. Programmes de distribution de vivres en vue de faciliter le rétablissement de la sécurité alimentaire. À la suite d'une crise, la disponibilité des produits alimentaires et l'accès aux aliments sont au nombre des principaux problèmes à résoudre. Lorsque les marchés ont cessé de fonctionner et que leur structure s'est effondrée, il peut être impossible de se procurer des aliments. Le rétablissement de la sécurité alimentaire, en particulier par le biais de programmes ciblés de distribution de vivres, est souvent l'une des principales priorités.

- 44. Programmes de bons d'alimentation et d'une aide en espèces en vue de faciliter l'accès à l'alimentation. Lorsque les marchés reprennent et que l'infrastructure a été remise sur pied, il arrive que des produits alimentaires soient disponibles mais que les populations frappées par la catastrophe n'aient plus les revenus ni les moyens de subsistance qui leur permettraient de s'en procurer. En pareilles circonstances, les programmes de distribution de bons d'alimentation et d'une aide en espèces peuvent beaucoup faciliter l'accès à l'alimentation tout en appuyant la réapparition des marchés. Ces programmes donnent de meilleurs résultats lorsqu'ils sont combinés à des activités visant à aider les bénéficiaires à reconstituer leurs moyens de subsistance.
- 45. Renforcement des capacités pour faciliter le rétablissement de l'infrastructure de services communautaires. Le PAM peut jouer un rôle essentiel en fournissant une assistance aux gouvernements pour les aider à rétablir leurs systèmes de distribution de produits alimentaires, fréquemment ébranlés lorsque survient une crise.

F. OBJECTIF STRATEGIQUE QUATRE: REDUIRE LA FAIM CHRONIQUE ET LA DENUTRITION DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

46. Une forte prévalence de la faim chronique et de la dénutrition entraîne une forte mortalité et freine le développement de certains pays et de certaines communautés. Empêcher que les gens ne meurent de faim et de dénutrition est l'un des plus grands défis de notre temps. Pour répondre aux demandes et aux besoins des gouvernements et des communautés, le PAM s'associera à d'autres intervenants pour mettre en œuvre des programmes contre la faim chronique et la dénutrition¹⁶. Il concentrera ses efforts sur les groupes les plus exposés aux conséquences de la faim, à savoir les femmes et les enfants.

Buts:

47. But 1: Aider les pays à ramener les taux de dénutrition en deçà du seuil critique et briser le cercle vicieux de la faim chronique transmise de génération en génération.

Dans son combat contre la faim et la dénutrition, lequel intègre l'ensemble du cycle de vie, le PAM a depuis longtemps adopté une approche qui tire parti des possibilités qui s'offrent à différentes étapes du cycle biologique, en intervenant en priorité auprès des mères et des enfants. Le PAM appuiera et – lorsque les gouvernements ne sont pas en mesure de le faire et lui demandent d'intervenir directement – mettra en œuvre des activités visant à empêcher la transmission de la faim chronique de génération en génération et à ramener les taux de dénutrition en deçà du seuil critique¹⁷.



¹⁶ Voir "Vivres pour la nutrition: intégrer la nutrition dans les programmes du PAM" (WFP/EB.A/2004/5-A/1 + Corr.1).

¹⁷ Voir "Enrichissement en micronutriments: l'expérience du PAM et la voie à suivre" (WFP/EB.A/2004/5-A/2).

48. But 2: Relever le niveau de l'éducation et de la santé de base grâce à une aide alimentaire et à des outils destinés à protéger la sécurité alimentaire

Une éducation et une santé médiocres compromettent le développement physique et intellectuel des individus et freinent le développement économique et social des pays¹⁸. Le PAM continuera d'œuvrer avec les gouvernements, les communautés locales et d'autres partenaires pour appuyer, et parfois mettre en œuvre, des programmes visant à relever le niveau de l'éducation scolaire et extrascolaire et à améliorer la santé de base, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.

49. But 3: Satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des personnes vivant avec le VIH/sida, la tuberculose et d'autres pandémies

Les effets du VIH/sida, de la tuberculose et d'autres pandémies réduisent à néant les progrès du développement réalisés au prix d'immenses difficultés dans un certain nombre de pays et de communautés et constituent un obstacle majeur au développement dans de nombreux autres. On sait depuis longtemps que la faim, la mauvaise nutrition et la mauvaise santé s'entretiennent les unes les autres. Le PAM est responsable de l'appui alimentaire et nutritionnel dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida dans le cadre du mécanisme de coordination d'ONUSIDA. Il est également chargé de satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels des malades traités pour la tuberculose. Le PAM apportera un appui alimentaire et nutritionnel aux personnes qui en ont besoin, complément essentiel aux interventions menées par d'autres acteurs pour arrêter la propagation de ces maladies ¹⁹.

- 50. Programmes de santé et de nutrition maternelles et infantiles (SNMI). Le PAM s'associe aux gouvernements, aux communautés locales et à d'autres intervenants pour appuyer ou mettre en œuvre des programmes SNMI ayant pour but d'améliorer la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans, ainsi que des femmes enceintes et des mères allaitantes. Le principal élément de ces programmes est la supplémentation alimentaire fournie par le biais de dispensaires locaux.
- 51. Programmes d'alimentation scolaire. Le PAM mène en partenariat avec les gouvernements nationaux, les communautés locales et d'autres intervenants des programmes d'alimentation scolaire qui permettent chaque année à environ 20 millions d'élèves de se concentrer en classe plutôt que d'être obnubilés par la faim. Les programmes d'alimentation scolaire constituent un élément important des programmes de protection sociale en général en encourageant les enfants à ne pas abandonner l'école et en les empêchant de souffrir toujours plus de la pauvreté et de la faim. Les programmes d'alimentation scolaire constituent également un tremplin idéal pour la distribution d'aliments mais aussi de micronutriments comme les vitamines et les minéraux qui sont indispensables aux enfants d'âge scolaire pour qu'ils puissent s'épanouir pleinement sur les plans aussi bien physique qu'intellectuel. Grâce à la distribution de rations familiales, les programmes d'alimentation scolaire encouragent les familles à envoyer leurs filles à l'école ou à accueillir des orphelins. Par le biais des achats de produits alimentaires qui sont faits sur place, les programmes d'alimentation scolaire peuvent également promouvoir un développement durable en facilitant le développement de marchés pouvant constituer des

¹⁹ Voir "Programmation à l'ère du SIDA: l'action du PAM dans la lutte contre le VIH/SIDA" (WFP/EB.1/2003/4-B).



¹⁸ Voir PAM, 2006, Collection "La faim dans le monde", *La faim et la capacité d'apprendre*. PAM et Stanford University Press; et PAM, 2007, Collection "La faim dans le monde", *La faim et la santé*, PAM et Earthscan.

débouchés fiables pour les petits exploitants et les producteurs locaux et en les aidant à avoir accès à ces marchés. En outre, les programmes d'alimentation scolaire représentent un investissement durable à long terme dans la lutte contre la faim car leur impact sur les niveaux d'instruction contribuera à briser le cycle de transmission de la faim et de la dénutrition d'une génération à l'autre. Dans ce contexte, les programmes d'alimentation scolaire peuvent transformer les écoles en "centres de développement" pour la communauté tout entière en constituant un instrument "prêt à l'emploi" permettant de fournir une large gamme de services. Lorsqu'une crise survient, les programmes d'alimentation scolaire peuvent également constituer un moyen très important d'atteindre les enfants démunis.

52. Programmes visant à lutter contre le VIH/sida, la tuberculose et d'autres pandémies et à atténuer leurs effets. Une forte prévalence du VIH/sida ou de la tuberculose peut sérieusement ébranler les familles et les communautés. Celles-ci ont du mal à satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels et sont alors tentées d'adopter des comportements à risque, qui les exposent aux maladies. À travers ses programmes VIH/sida, le PAM peut contribuer à réduire les risques pour la santé associés à une mauvaise nutrition et une faible consommation d'aliments. Le PAM travaillera également de concert avec les gouvernements, les communautés locales et d'autres intervenants pour combattre les effets que pourrait provoquer la survenance chez l'homme d'une crise sanitaire liée au virus hautement pathogène de la grippe aviaire.

G. OBJECTIF STRATEGIQUE CINQ: RENFORCER LA CAPACITE DES PAYS DE LUTTER CONTRE LA FAIM GRACE A UNE STRATEGIE DE TRANSFERT DES RESPONSABILITES ET AUX ACHATS LOCAUX

- 53. Lorsque les gouvernements ont fait de la lutte contre la faim et la dénutrition leur première priorité, des progrès notables ont été accomplis. Le PAM et ses partenaires doivent travailler avec les gouvernements nationaux pour que la faim et la dénutrition n'apparaissent pas comme de simples sous-produits de la pauvreté censés disparaître dès lors que la misère sera atténuée. Il faut au contraire adopter des mesures spécifiques pour intégrer la lutte contre la faim aux stratégies de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté de caractère plus général, ce qui présuppose l'existence de capacités suffisantes en matière d'élaboration des politiques et en matière opérationnelle aux plans national et local. Depuis sa création, en 1962, le PAM s'emploie, par son aide alimentaire, à combattre la faim et à renforcer la sécurité alimentaire. Il a ainsi acquis une expérience sans pareille et une connaissance intime de ces questions, grâce notamment aux enseignements qu'il a retirés des relations étroites qu'il entretient avec les bénéficiaires du fait de sa présence jusque dans les régions les plus reculées sur le terrain. Le PAM a depuis longtemps pour pratique de partager cette expérience et ces connaissances pour renforcer la capacité des pays de combattre la faim, et cette stratégie ne manquera pas d'apporter la preuve de son utilité dans le contexte changeant de l'aide au développement et de l'aide humanitaire.
- 54. Les programmes d'aide alimentaire peuvent et doivent être conçus pour pouvoir doublement profiter aux bénéficiaires, tout en étant d'un meilleur rapport coût-efficacité pour le PAM. Les achats locaux de produits alimentaires et d'articles non alimentaires aident les pays et les communautés à dynamiser le secteur de l'emploi et à développer des moyens de subsistance durables. Le PAM est résolu à utiliser son pouvoir d'achat, quand et là où cela est possible, de manière à développer les capacités des fournisseurs et à monter des opérations complémentaires avec d'autres partenaires afin de renforcer l'offre. Les



activités menées à titre pilote sur les marchés locaux peuvent être intégrées aux procédures d'achat du PAM et, ce qui est plus important, être adoptées et appliquées à plus grande échelle par les gouvernements nationaux et les autres acteurs qui opèrent dans le secteur agricole. Cela étant dit, il faut bien comprendre que la première des priorités du PAM en matière d'achat de produits est de répondre aux besoins humanitaires des populations de la manière la plus efficace possible.

Buts:

55. But 1: Utiliser le pouvoir d'achat du PAM pour appuyer le développement durable des systèmes destinés à protéger la sécurité alimentaire.

Le PAM poursuivra cet objectif en achetant des produits alimentaires localement pour appuyer le secteur agricole national, l'accent étant mis en particulier sur les petits producteurs²⁰; en renforçant les services et réseaux locaux de transports et de communications par le biais de ses achats locaux; et en se procurant les autres services requis de manière à produire indirectement un impact positif sur le développement économique et le développement des marchés en général. La priorité du PAM sera d'apporter une aide alimentaire de qualité en quantité suffisante aux populations démunies en ayant recours aux achats locaux chaque fois que cela est possible, en respectant le premier objectif du Programme qui est que cette aide leur parvienne en temps voulu et réponde à leurs besoins.

56. But 2: Élaborer des stratégies de transfert des responsabilités claires pour trouver des solutions au problème de la faim répondant a l'initiative nationale.

Le PAM élaborera, en tant qu'élément faisant partie intégrante de ses interventions, une stratégie claire de transfert des responsabilités, ce qui lui permettra d'améliorer la durabilité et l'efficacité de ses interventions. À cette fin, il encouragera la participation des partenaires associés pendant la phase d'exécution et favorisera la prise en charge des activités par les autorités locales. Le PAM devra, dès le stade de la conception de ses programmes, évaluer la mesure dans laquelle ses partenaires sont disposés à assumer le moment venu la responsabilité des activités et en ont les moyens. Il devra en outre mieux intégrer ses propres activités aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté et utiliser une partie de ses ressources pour renforcer les capacités de ses partenaires dans les domaines où leurs capacités sont manifestement inférieures à ce qu'elles devraient être pour qu'ils puissent prendre la suite du PAM au moment prévu pour le transfert des responsabilités.

57. But 3: Rendre les pays mieux à même de formuler, de gérer et d'appliquer des politiques, programmes et outils visant à anticiper et à atténuer la faim.

Dans le cadre de l'architecture visant à garantir l'unité de l'action du système des Nations Unies, le PAM aidera les pays à lutter contre la faim en donnant des conseils d'orientation et en menant des activités de sensibilisation²¹. Il aidera notamment les pays à se doter de capacités d'analyse de la vulnérabilité pour que la faim figure parmi les priorités des cadres stratégiques nationaux; partagera son expérience des politiques et des approches de réduction de la faim et mènera une action de plaidoyer et de sensibilisation, au sein des instances nationales et internationales, sur toutes les manifestations de la faim, y compris la faim chronique et la faim "silencieuse".

_



²⁰ Voir "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C).

²¹ Voir "Participation du PAM aux stratégies de réduction de la pauvreté" (WFP/EB.A/2006/5-B + Corr.1).

Principaux outils:

58. Les activités d'achat de produits alimentaires et d'articles non alimentaires constituent pour le PAM le principal moyen de contribuer à la réalisation de cet Objectif stratégique. La priorité sera accordée aux achats locaux lorsque cela ne sera pas contraire aux autres exigences des opérations du PAM, qui sont de fournir en temps voulu une aide alimentaire adéquate. Ces activités d'achat devront également aider les producteurs et prestataires de services à acquérir les compétences et capacités nécessaires à la production de denrées alimentaires de bonne qualité et à l'accès à des marchés plus développés, ce qui contribuera à promouvoir la durabilité de l'impact des activités du PAM sur le développement. Le PAM apportera une valeur ajoutée en effectuant ses achats de manière à renforcer le secteur de l'offre, en regroupant des interventions complémentaires menées par d'autres partenaires, telles que, entre autres, le microcrédit et la distribution de semences.

- 59. Transfert des instruments de lutte contre la faim. Le PAM s'emploiera d'emblée à concevoir ses activités de manière à assurer un transfert des responsabilités sans difficulté. Le PAM devra ensuite déterminer quels partenaires pourraient prendre la direction des activités lorsque son assistance aura pris fin tout en évaluant leur capacité de le faire et en comblant les dernières lacunes qui pourraient les en empêcher. Enfin, le PAM devra prévoir les ressources nécessaires et incorporer à ses programmes des activités de renforcement des activités afin d'aider les partenaires à combler ces lacunes.
- 60. Conseils d'orientation. L'environnement de l'aide au développement ayant changé, le meilleur moyen pour le PAM de s'attaquer à la faim consiste fréquemment à compléter et accroître les ressources des gouvernements et des communautés, ainsi que leurs connaissances des bénéficiaires, en utilisant comme levier ses compétences et ses capacités techniques. Lorsque les pays ou les communautés intéressées²² en feront la demande, le PAM guidera la formulation et la gestion de leurs programmes et politiques. À cette fin, il s'appuiera sur sa vaste expérience ainsi que sa large présence dans toutes les régions du monde, ce qui, en particulier, lui permettra de reproduire ailleurs les succès obtenus et les enseignements retirés dans les divers pays. Ces conseils d'orientation ont également un rôle à jouer en temps de crise, même si ce rôle se présente différemment, l'accent étant mis sur les moyens d'intervention rapide et de coordination et sur la satisfaction des besoins d'urgence.
- 61. Sensibilisation. Une prise de conscience politique est le point de départ incontournable de toute lutte contre la faim. Le PAM est depuis longtemps conscient de cette réalité et il s'est par conséquent attaché à mettre au point une large panoplie d'instruments efficaces qui lui permettent de diffuser des informations sur le problème de la faim et de l'expliquer et de mobiliser des ressources pour combattre ce fléau partout dans le monde. Les activités de sensibilisation continueront d'occuper une place de choix dans les activités menées par le PAM sur le terrain, aux échelons aussi bien régional que mondial, pour mobiliser le concours de tous les acteurs qui doivent intervenir dans le combat contre la faim. En outre, le PAM exploitera l'impact produit par ces activités pour faciliter la réalisation de ses divers objectifs qu'il s'agisse de mobiliser des fonds pour ses opérations ou d'influencer la formulation de politiques, par exemple dans le domaine des changements climatiques qui jouent un rôle déterminant dans la lutte contre la faim.

²² Voir "Renforcement des capacités nationales et régionales" (WFP/EB.3/2004/4-B).



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV analyse et cartographie de la vulnérabilité

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FIDA Fonds international de développement agricole

GNUD Groupe des Nations Unies pour le développement

HCR Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

OMS Organisation mondiale de la santé
ONG organisation non gouvernementale

ONUSIDA Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

SNMI santé et nutrition maternelles et infantiles

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la population

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'enfance

